



L'Institution Adour retient SERGIES et Hydrocop pour aménager 22 plans d'eau artificiels de soutien d'étiage

vendredi 3 décembre 2021, par [lpe](#)

Établissement public territorial de bassin, l'Institution Adour, associée aux acteurs énergétiques des territoires, a publié un appel à manifestation d'intérêt visant à valoriser et améliorer, via une production d'énergie renouvelable, la qualité de l'eau des 22 réservoirs de soutien d'étiage à vocation multiusage, dont l'Institution Adour assure la gestion.

Dans ce cadre, l'Institution Adour a sélectionné les sociétés SERGIES et le Groupe Hydrocop pour réaliser en partenariat le développement et la mise en œuvre d'installations hydroélectriques et flotovoltaïques (photovoltaïque flottant).

Les réservoirs visés sont localisés sur quatre départements voisins à savoir le Gers, les Landes, les Pyrénées-Atlantiques et les Hautes-Pyrénées.

Un partenariat avec les acteurs de proximité

L'Institution Adour, a publié cette consultation en juin 2020, après avoir initié la démarche en 2019 avec les structures énergie actives sur les quatre territoires, avec le Syndicat d'Énergie du Gers, les sociétés d'économie mixte départementales SEM Enerlandes, SEM EnR64 et SEM Ha-Py Énergies ainsi que les outils régionaux, l'AREC d'Occitanie et Terra Energies.

En mars 2021, c'est en groupement que sont sélectionnés SERGIES, acteur public majeur de la production d'énergies renouvelables en Nouvelle-Aquitaine, GASCOGNE ÉNERGIES SERVICES (à Aire-sur-l'Adour), ÉNERGIES SERVICES LANNEMEZAN et le Groupe Hydrocop, 4e producteur indépendant d'hydroélectricité en France.

Le choix de l'Institution Adour et de ses partenaires a été établi en évaluant les différentes candidatures reçues. C'est la qualité de l'offre remise ainsi que le partenariat avec des acteurs de proximité, la méthodologie, l'expertise et la complémentarité de SERGIES et d'Hydrocop qui ont permis de retenir ce groupement.

A noter que SERGIES a déjà mis en service, en 2020, la deuxième centrale flotovoltaïque de France, dans la Vienne (86).

Une étude inédite en France pour un tel potentiel « flotovoltaïque » et hydroélectrique

Un seul tiers de la surface, recouvert de photovoltaïque flottant sur l'ensemble des sites (340 ha / 1020 ha), correspond aux besoins d'environ 245000 habitants. La mise en service des installations est prévue de manière échelonnée jusqu'en 2030.

L'hydroélectricité représente un potentiel d'environ 10 projets. Leur mise en service prévisionnelle est prévue d'ici à 2024.

Oxygénation, évaporation, refroidissement.

Les retenues d'eau servent à la régulation des flux d'eau du bassin de l'Adour.

Ces surfaces sont exposées au réchauffement climatique qui en dégrade la qualité.

Le projet doit améliorer la qualité de l'eau en oxygénant, refroidissant et limitant l'évaporation de cette ressource essentielle.

L'ensemble des projets à développer et à réaliser seront cofinancés à la fois par le groupement retenu et par les acteurs locaux à l'initiative du projet. Avant de lancer les études de développement, et dans une démarche de concertation locale, les partenaires présenteront les projets potentiels aux élus du territoire dans les prochains mois. Les associations locales seront associées et les citoyens pourront participer au plan d'investissement.

C'est la première fois en France qu'un tel potentiel photovoltaïque et hydroélectrique fera l'objet d'une étude de faisabilité détaillée.

Pour Paul CARRERE, Président de l'établissement public territorial de bassin (EPTB Institution-Adour) : « *Dans le contexte des changements climatiques à l'œuvre, je me félicite de pouvoir conduire ce projet qui allie la recherche de production d'énergies renouvelables, hydroélectrique et photovoltaïque, avec la nécessaire prise en compte des aspects de qualité de l'eau et de gestion quantitative durable de la ressource.... Nous sommes là, pleinement dans les missions confiées aux établissements de bassin, à savoir la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau et la préservation des milieux (art L213-12 code de l'environnement) »*

Pour Emmanuel JULIEN, Président du directoire de SERGIES : « *Émanation des collectivités locales de la Vienne, la proposition du Groupe SOREGIES a été établie en partageant les mêmes objectifs et les mêmes valeurs que l'Institution Adour et ses partenaires. C'est la convergence des objectifs stratégiques Energies Vienne 2030 et ADOUR 2050 »*

A propos de l'Institution Adour :

L'Institution Adour est un établissement public territorial de bassin (EPTB) constitué en 1978 par les 4 Départements du bassin de l'Adour : Hautes-Pyrénées, Gers, Landes et Pyrénées-Atlantiques pour gérer le fleuve Adour et ses affluents de leur source à l'embouchure. Les missions statutaires d'origine de l'Institution Adour étaient alors la protection contre les crues et les érosions, la gestion quantitative de la ressource en eau ainsi que la lutte contre les pollutions.

Aujourd'hui, le syndicat mixte fédère en son sein les quatre départements du bassin de l'Adour, la Région Nouvelle-Aquitaine, des syndicats de rivière et des établissements de coopération intercommunale.

L'EPTB Institution Adour est en charge de la coordination et de la mise en cohérence de la gestion du grand cycle de l'eau ainsi que de la maîtrise d'ouvrage et de l'animation de démarches dans ce cadre, et ce, à l'échelle de l'intégralité du bassin versant de l'Adour. L'EPTB intervient dès lors sur des problématiques telles que la ressource en eau, la prévention des inondations, la préservation de la biodiversité, des milieux humides et plus généralement à la mise en place d'une gestion intégrée concertée et partagée et de l'eau.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur www.institution-adour.fr

Retrouvez les acteurs du projet au salon Energaïa, les 8 et 9 décembre prochains, au parc des expositions de Montpellier, pour l'officialisation de ce partenariat.